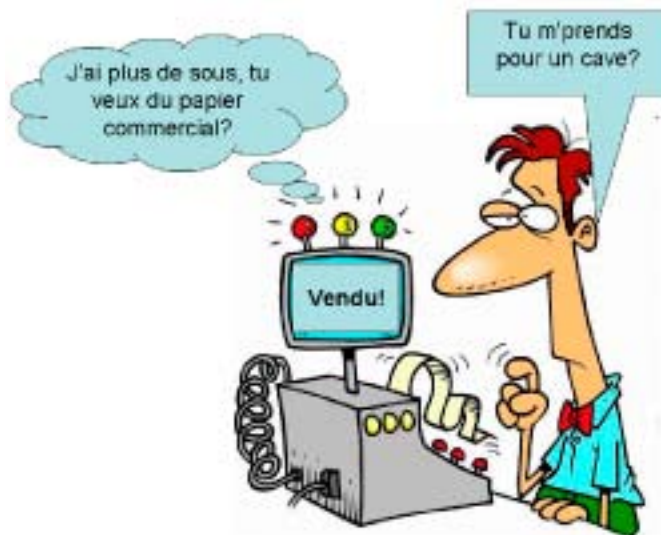


Le choix de réagir?

Christian Martin



Dans mon article sur la crise financière, paru dans la 9^e édition du Carrefour des opinions, je précisais que l'appellation « papier commercial » était inappropriée et que cet instrument devait plutôt être dénommé **papier financier**, puisqu'étant réservé aux opérations financières et à toutes les opérations de prêt. Je constate avec regret que le papier commercial – pour reprendre le terme couramment usité dans les médias, continue de faire des ravages dans l'économie. Les entreprises, les unes après les autres, profitent de cette situation financière malsaine pour licencier à tour de bras. Je me souviens encore tout récemment avoir entendu, le chef d'une de nos plus grandes entreprises qui n'avait pourtant pas encore été affectée par la crise, affirmer : « **Je n'ai pas le choix que de réagir** et de licencier » L'information donnée par l'entreprise étant déjà un élément choc, les journalistes ne cherchent plus alors à approfondir

le sujet et à poser des questions pertinentes pour cerner la situation réelle, l'information donnée étant en elle-même un scoop. On peut se demander si les journalistes ayant un scoop, se contentent d'informations partielles ou sont-ils alors dépassés par les événements?

Ne serait-il pas avisé de demander à l'entreprise :

- « *Pourquoi dites-vous que vous n'avez pas le choix de réagir?* »
- *Quel est l'état de votre carnet de commande?*
- *Voulez-vous dire que la crise, en l'état actuel qui en est à ses débuts, a pénalisé votre carnet de commande au point qu'il s'est volatilisé, ou bien anticipez-vous cette crise?*
- *Ne croyez-vous pas que vous contribuez à l'accentuer?*
- *Que faites-vous pour développer d'autres marchés? ».*

Nous aurions pu encore poser bien des questions mais je préfère en rester là pour le moment.

Il est regrettable de constater que s'il existe de nombreux programmes pour favoriser l'emploi, il semble y avoir peu de considération pour encadrer les licenciements. Quand le gouvernement exigera-t-il des entreprises des justifications lors de licenciements de masse? Peut-on souhaiter voir un jour l'arrêt du licenciement abusif? A quand l'arrêt du licenciement arbitraire (sans avis préalable) du vendredi à 15h? A quand la nomination d'un comité gouvernemental ou de commissaires aux comptes chargés ipso facto de vérifier l'état des livres en fonction de l'avis de licenciement?

En ce qui concerne les subventions consenties, quand les gouvernements se décideront-ils à établir des conditions et des balises afin que les entreprises par exemple ne ferment leurs portes subitement et s'établissent à l'étranger sous prétexte de bénéficier ailleurs d'une main-d'œuvre moins coûteuses? S'il n'y a pas de termes et conditions suffisamment ficelés à respecter en fonction des prêts participatifs à l'investissement, ou des prêts palliatifs pour manque de liquidité incluant les subventions sous toutes ses formes, nous nous dirigeons inévitablement vers une situation conflictuelle qu'elle soit généralisée par une crise voir celle d'aujourd'hui, ou limitée

simplement à un secteur de l'activité sans qu'il y ait forcément crise économique.

Regardez ce qui vient de se passer dans le cas de l'AIG qui ayant reçu des milliards de dollars du gouvernement américain pour éviter la faillite, n'a pas hésité dans ce contexte de crise alarmante de verser à ses cadres des bonus représentant des centaines de milliers de dollars? Quelle honte! Appât du gain, manque de civisme ou tout simplement ruse pour tirer parti d'une faille légale ! Ne serait-il pas essentiel que les gouvernements légifèrent afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise? Par exemple, serait-il avisé d'inclure lors d'accord de subventions à une entreprise en difficulté, une clause conditionnelle aux déboursés de fonds indiquant que toute rémunération autre que les salaires effectifs doit être sujette à l'approbation préalable du créancier en l'occurrence ici l'État.

Pour être comptabilisée, une perte doit être justifiée dans son intégralité, or il semble que les pertes accusées par les compagnies dans le contexte de la crise soient plutôt des projections que des réalités. Le papier financier (actuellement dit commercial) contribue à faire passer à perte bien des créances pouvant être seulement partiellement douteuses.

Avant de considérer une perte totale, la bonne pratique est de vérifier ses actifs et d'évaluer les possibilités de récupérer au moins partiellement les créances dites douteuses. Dans le cadre du papier financier lui-même, il faudrait apporter la preuve qu'il est vraiment causé, c'est-à-dire qu'il y a effectivement des biens immobiliers ou des obligations qui y sont rattachés, cela afin de permettre de définir l'ampleur de la perte.

Si malheureusement il n'y a aucune valeur attachée au papier, cela ne voudrait-il pas dire que les acheteurs, en particulier les institutions financières auraient participé à des financements de liquidités causés seulement par leur propre signature. Y aurait-il du papier financier non causé ou des papiers financiers non bancaires à risque?

Si le papier est vraiment causé, c'est-à-dire supporté par des actifs, pourrions-nous connaître les types d'actifs achetés ainsi que leur valeur actuelle? Leur valeur actuelle ou résiduelle pourrait-elle augmenter dans le temps? La presse nous annonce des pertes en milliards de dollars mais rares sont les explications à propos des sécurités sous-jacentes.

La crise a d'abord été pétrolière, puis s'est accentuée par la crise immobilière et celle de l'automobile et soudainement, elle devient principalement financière. L'achat massif de papier financier par des institutions financières, avides peut-être d'accroître facilement leur profitabilité, a créé un déséquilibre de la masse monétaire. Il est difficile de comprendre et d'accepter comment les États-Unis ont drainé une activité financière vide de valeurs intrinsèques contribuant ainsi à la plus grande crise financière mondiale. Le Président Obama disait; « *nous sommes la cause de cette crise et nous nous devons de tout faire pour l'éradiquer* ». Y a-t-il des informations cachées? Les États-Unis sont-ils en faillite? Nous entraînent ils dans leur sillage? Commercialement parlant, un acheteur implique un vendeur, par conséquent où est passé l'argent de l'acheteur? Où est passée cette masse monétaire européenne, japonaise, et cana-

dienne investie dans du papier aux États-Unis? Finançait-elle les guerres, d'abord du pétrole et ensuite de l'implantation de la démocratie absolue? Au travers de ces guerres ne contribuait elle pas à bâtir des fondations économiques sur du sable?

Des milliards de dollars ont ainsi disparu. Quand on demande aux institutions financières, comment elles ont pu prendre des engagements aussi considérables sans bien connaître la valeur des sécurités offertes, elles vous répondent bien souvent que c'est la faute des « Traders » qui ont fait de mauvais placements. Les Traders avaient-ils des délégations suffisamment élevées pour réaliser des transactions, aussi importantes, à risque ? Tant que le papier financier produisait des profits fictifs « sur papier » tout le monde était dans une contemplation sereine sans réserve. Où ont passé les sommes soi-disant perdues par Madof ? Il aurait reçu des sommes considérables à investir et reversé

partiellement des intérêts aux investisseurs. Dans ce cas, il y a automatiquement un différentiel entre la somme versée et le retour sur l'investissement. Où se trouve ce différentiel? Permettez moi de penser que l'argent peut se retracer, il faut mener des investigations immédiates et tout actif placé au nom d'un tiers devrait être saisi. Vous entendez plus souvent des saisies pour non paiement de l'impôt que des saisies pour fraudes. On laisse toutefois la porte grande ouverte à l'évasion fiscale au travers des paradis fiscaux et on ne se soucie guère des victimes de fraudes qui perdent parfois les économies de toute une vie. À quand un gouvernement qui aura le courage et la détermination de prendre des mesures appropriées?